

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS
DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À LA FORMATION ET À
L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

DIEC/06-373-1090 du 11/12/06

ORGANISATION DE LA FORMATION ET CONSTITUTION DES DOSSIERS
POUR LA VALIDATION DU STAGE EN SITUATION DE CERTAINS
PERSONNELS
APPLICATION DU DECRET ET DES ARRETES DU 22 AOUT 2005

JURY DU 15 MAI 2007
SESSION 2007

Destinataires : Monsieur le Directeur de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres,
Monsieur le Directeur de FORMIRIS Méditerranée.
Messieurs les Chefs d'établissement concernés par des stagiaires en situation,
lauréats des concours interne, externe, réservé, 3eme concours et relevant de
l'Examen de Qualification Professionnelle.

Affaire suivie par : Roland CALDERON - Tel : 04 42 93 88 02
Fax : 04 42 93 88 98
Françoise PUJOL d'ANDREBO - Tel : 04 42 91 71 70
Fax : 04 42 38 73 45

Le décret n°2005-1009 du 22 août 2005 et les arrêtés correspondants prévoient des dispositions concernant les actions de formation entrant dans le cadre du stage en situation pour les stagiaires qui, sans être qualifiés professionnellement, justifient d'une expérience professionnelle d'enseignement, pour les professeurs stagiaires, ou d'éducation, pour les CPE stagiaires, dans le 2nd degré et dans la discipline ou la spécialité de recrutement. La procédure de validation de l'année de stage s'appuie sur un dispositif de formation et d'accompagnement et prévoit un dossier individuel.

Cette circulaire concerne les stagiaires en situation au titre de l'année scolaire 2006-2007 en fonction au 1^{er} septembre 2006.

Ces stagiaires en situation bénéficient *pour l'année scolaire 2006-2007* du dispositif d'adaptation statutaire présenté dans le BA Spécial Dispositifs Institutionnels d'Accompagnement Spécifique (DIAS) n° 169 du 29 mai 2006.

Pour ce qui est du dossier individuel qui concerne, je vous le rappelle, l'ensemble des stagiaires en situation, c'est, au sein du Rectorat, la DAFIP qui centralise les différents éléments du dossier de validation de stage, à l'adresse suivante :

RECTORAT de l'Académie d'Aix-Marseille - DAFIP
Marie-Laure Lumediluna – Chargée de mission
Coordinatrice des Dispositifs Institutionnels d'Accompagnement Spécifique (DIAS)
Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence cedex 1

A cet effet, je vous demande de bien vouloir adresser les pièces et avis selon les indications figurant dans le tableau ci-après :

Nature des pièces et des avis demandés	Autorité émettrice ou service émetteur	Service destinataire du Rectorat	Date limite de remise du document au service destinataire	Observations
Rapport sur la manière de servir (pièce 1) (cf annexe 1)	Chef d'établissement	DAFIP	<u>10 avril 2007</u>	Date impérative
Emploi du temps du stagiaire (pièce 2)	Chef d'établissement	DAFIP	<u>10 avril 2007</u>	Date impérative
Rapport de visite du tuteur (pièce 3a) ET/OU	IUFM *	DAFIP	<u>10 avril 2007</u>	Date impérative
Rapport de visite du formateur (pièce 3b) (ET/OU)	IUFM *	DAFIP	<u>10 avril 2007</u>	Date impérative
Avis de l'autorité responsable de la formation sur le suivi de la formation et les résultats (pièce 4)	IUFM ET/ OU FORMIRIS Méditerranée ET/OU CAFOC	DAFIP	<u>02 mai 2007</u>	Date impérative

* Les tuteurs et les formateurs adresseront leur rapport à l'IUFM (Service Commun de la Formation Continue) **avant le mardi 10 avril 2007.**

Je vous demande de vous conformer à l'application de ces nouvelles dispositions et de respecter scrupuleusement le calendrier très serré afin que l'examen de qualification professionnelle ne soit entaché d'aucune irrégularité.

Je suis sûr de pouvoir compter sur l'implication de chacun pour le bon fonctionnement du service public de l'éducation.

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités.

TITULARISATION DES PERSONNELS STAGIAIRES EN SITUATION
DU SECOND DEGRE LAUREATS D'UN CONCOURS DE RECRUTEMENT
justifiant d'une expérience professionnelle d'enseignement ou d'éducation

ANNEXE 1

SESSION DU 15 MAI 2007
ACADEMIE AIX-MARSEILLE

NOM, Prénom du candidat ¹ :

CONCOURS : (interne, externe, 3^{ème} concours, à préciser)

DISCIPLINE (préciser) :

CAFEP - CAER (préciser) :

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Manière de servir et Implication dans l'établissement

A , le
(Nom et signature du Chef d'établissement)

1 Pour les femmes mariées : Nom patronymique, prénom, Nom d'épouse

Document à envoyer pour le 10 avril 2007 à :

RECTORAT de l'Académie d'Aix-Marseille - DAFIP
Marie-Laure Lumediluna – Chargée de mission
Coordnatrice des Dispositifs Institutionnels
d'Accompagnement Spécifique (DIAS)
Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence cedex 1